



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 2 février 1942

Demande déposée: 16 décembre 1938, 18¼ h. — Brevet enregistré: 31 octobre 1941.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Boîte de montre étanche.

L'objet de la présente invention est une boîte de montre étanche. Cette boîte est caractérisée en ce que son fond est constitué par une pièce centrale incassable et, en partie au moins, transparente, qui est assemblée par pression, de façon étanche, au corps de la boîte et par un cadre en matière opaque qui, fixé à ce dernier, établit ladite pression, les deux pièces du fond étant au moins solidaires axialement dans le sens de cette pression.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemples, quatre formes d'exécution de l'objet de la présente invention, chacune des fig. 1 à 4 étant une coupe axiale partielle de l'une de ces formes d'exécution.

Dans la forme d'exécution de la fig. 1, 1 est la carrure de la boîte. Le fond est constitué par deux pièces, à savoir une pièce centrale 2 en matière transparente et incassable, par exemple en la matière connue dans le commerce sous le nom de plexiglas, et un cadre 3 en matière opaque, par exemple en métal. Le bord de la pièce 2 présente une

saillie 4 qui pénètre dans un paquetage 5 logé dans une rainure du corps de la boîte 1. Ceci est obtenu en vissant le cadre 3, dont le pourtour 6 est fileté, dans le corps de la boîte 1. La pénétration de la saillie dans le joint est limitée par la face 7 de la carrure contre laquelle vient buter celle 8 du bord du fond 2.

La forme d'exécution de la fig. 2 diffère de la précédente surtout par la manière d'assembler le cadre du fond transparent au corps de la boîte; dans ce cas, il est fixé à cran à ce dernier. En outre, dans cet exemple, le fond est chassé dans le cadre.

Dans la forme d'exécution de la fig. 3, la fixation du cadre est aussi à cran mais le bord de la pièce centrale est garni d'une couche ramollie 9, de la même résine par exemple, qui, collée ou non, forme paquetage parfaitement étanche en se moulant sur une surface 10 légèrement ondulée de la carrure.

Enfin, dans la forme d'exécution de la fig. 4, c'est la pièce centrale 2 qui porte en-

castré le paquetage 5, et le cadre 3 fixe cette pièce, cette fois, en se vissant sur la lunette 11 qui traverse la carrure.

Le cadre et la pièce centrale des formes 5 d'exécution des fig. 1 et 4 seront de préférence assemblés de façon amovible pour que le cadre puisse se visser au corps de la boîte sans entraîner la pièce.

Le cadre, au lieu d'être vissé, pourrait 10 être accouplé à baïonnette. En outre, une partie seulement de la pièce centrale pourrait être transparente. Enfin, le bord de la pièce centrale pourrait être ramolli, ce qui éviterait d'avoir à employer un paquetage spécial.

15 REVENDEICATION :

Boîte de montre étanche, caractérisée en ce que son fond est constitué par une pièce centrale incassable et, en partie au moins, transparente, qui est assemblée par pression, 20 de façon étanche, au corps de la boîte et par

un cadre en matière opaque qui, fixé à ce dernier, établit ladite pression, les deux pièces du fond étant au moins solidaires axialement dans le sens de cette pression.

SOUS-REVENDEICATIONS: 25

1. Boîte de montre étanche selon la revendication, caractérisée en ce que le bord de ladite pièce centrale présente une couche plastique rapportée.

2. Boîte de montre étanche selon la reven- 30 dication, caractérisée en ce que le bord de la pièce centrale est ramolli pour faire joint avec la partie contre laquelle il appuie.

3. Boîte de montre étanche selon la sous- 35 revendication 1, caractérisée en ce que la pièce centrale et la couche rapportée à son bord sont en résine synthétique.

Henri COLOMB.
TAVANNES WATCH CO. S. A.
Mandataire : A. BUGNION, Genève.

